



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE

### DELIBERATION N° 2026-04/33

Nombre de conseillers	<b>L'an deux mille vingt six</b>
	<b>le 28 avril à 19 heures</b>
en exercice : 29	le Conseil Municipal de la commune de <b>SAINT-ZACHARIE</b>
présents : 25	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
	sous la présidence de M. <b>FABRE Claude, 1<sup>er</sup> adjoint</b>
votants : 29	Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 avril 2026
pour : 29	<b>PRESENTS :</b>
contre : 0	Mmes et MM., COULOMB Jean-Jacques, FABRE Claude, COLETTA Eliane,
abstention : 0	DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, MARTIN Gilles,
	MERLO Raymond, POZZI Monique, GEORGES Philippe, PEREZ Serge,
	LEANDRI Stéphanie, DEGIOANNI Jean-Marie, SCHIAPPAPIETRA Eric,
	COULOMB Isabelle, CRETELLO Karine, DEMOULIN Christophe, TRAPANI
	Virginie, ROMANOFF Juliette, MICHEL Laurianne, CENTOGAMBE-ROUX
	Annie, PASSEREL Claude, DEHIMI Lucien, VAN DER DONCKT Alexis,
	MARCHAND Charlène.

#### **ABSENTS REPRESENTES :**

M. INES Claude donne procuration à M. FABRE Claude.  
Mme NAUDIN Nathalie donne procuration à M. MERLO Raymond.  
M. DAMMA Frédéric donne procuration à Mme COLETTA Eliane.  
Mme BONIS Valérie donne procuration à M. PASSEREL Claude.

### **OBJET : ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE BANDE DE TERRAIN POUR L'ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE SAINT-CLAIR**

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2241-1 et L 1311-10 alinéa 2 ;
- Vu** le Code général de la propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L1111-1 relatif aux acquisitions amiables ;
- Vu** la délibération du Conseil de Métropole n° URBA 025- 14326/23/CM du 29 juin 2023 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile ;
- Vu** la délibération du Conseil de Métropole n° URBA-004-18603/25/CM du 16 octobre 2025 portant approbation de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (PLUi) ;
- Vu** la délibération du Conseil de Métropole n°URBA-007-19117/25/CM du 15 décembre 2025 portant approbation de la modification n°1 du Plan Local d'urbanisme du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (PLUi) ;
- Vu** le permis d'aménager n°0831202500002 accordé à la Société SNC BAPE représentée par M. Louis PERROT le 30/07/2025 pour la création de 3 lots dont un lot de 232 m<sup>2</sup>, parcelle cadastrale section A n°3423 ;
- Vu** l'emplacement réservé pour voirie numéro SZE-8-7 ayant pour objet l'élargissement chemin de Saint-Clair au bénéfice de la commune ;
- Vu** le plan cadastral de la parcelle section A n°3423 ;

**Considérant** que l'étroitesse de la route et du virage au niveau du 395 Chemin de Saint -Clair, requiert un nouvel aménagement afin de limiter la dangerosité liée au croisement des véhicules et à la circulation des piétons ;

**Considérant** qu'un accord amiable a été convenu avec la société SNC BAPE représentée par M. Louis PERROT propriétaire du terrain pour l'acquisition par la commune d'une bande de terrain de 232m<sup>2</sup> en la parcelle A n°3423 à l'euro symbolique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'acquérir à l'euro symbolique la parcelle cadastrale section A n°3423 d'une superficie totale de 232 m<sup>2</sup> et de classer celle-ci dans le domaine privé de la commune.
- D'autoriser M. Le Maire à signer les documents relatifs à cette acquisition.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de 2026.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Le Président**

**Claude FABRE**

**La Secrétaire**

**Eliane COLETTA**